

ENSEIGNEMENTS UNIVERSITAIRES
428 heures de Cours
64 heures de Travaux Pratiques

I- ENSEIGNEMENT du 2ème Cycle : DCEM3

ENSEIGNEMENT	NOMBRE D'HEURES
♦ LA MEDECINE DU TRAVAIL AUX ETUDIANTS DE 5 ^{ème} année d'étude médicale dans le cadre du Certificat de Médecine du Travail depuis l'année Universitaire 2001/2002 jusqu'à 2007/2008, soit 16-20 heures/an, faculté de Médecine de Sfax.	124 h

II- ENSEIGNEMENT du 2ème Cycle : Institut Supérieur des Sciences Infirmières Sfax

ENSEIGNEMENT	NOMBRE D'HEURES
♦ LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL AUX ETUDIANTS DE 3 ^{ème} année d'étude des sciences infirmières dans le cadre du module « Santé et Sécurité au Travail » durant l'année Universitaire 2008/2009 soit 84 heures/an, Institut Supérieur des Sciences Infirmières de Sfax.	84 h

II- ENSEIGNEMENT 3ème Cycle

ENSEIGNEMENT	NOMBRE D'HEURES
♦ MASTERE SPECIALISE DE MEDECINE DU TRAVAIL à la Faculté de Médecine de Tunis, depuis l'année Universitaire 2001/2002 à 2007/2009.	122 h. cours 64 h. de Travaux Pratiques
♦ MASTERE SPECIALISE D'EPILEPTOLOGIE à la Faculté de Médecine de Sfax, depuis l'année Universitaire 2003/2004 à 2005/2006.	4 heures de cours
♦ MASTERE SPECIALISE DE TOXICOLOGIE à la Faculté de Médecine Sfax, depuis l'année Universitaire 2005/2006	8 heures de cours
♦ MASTERE SPECIALISE D'ERGONOMIE à la Faculté de Médecine de Monastir, année Universitaire 2004/2005	2 heures
♦ COURS DE COLLEGES OU DE FORMATION MEDICALE CONTINUE DE PATHOLOGIE PROFESSIONNELLE, années universitaires de 2002 à 2009	20 heures
	220 heures